

ÉCOLE ET RELIGION SOUS TROIS RÉPUBLIQUES (1870-DÉBUT DES ANNÉES 1990)

par Dominique Lejeune, Prof Dr Dr

Chronologie

- 12 juillet 1875 : loi sur la liberté de l'enseignement supérieur
- 1877 : G. Bruno (Mme Fouillée), *Le Tour de la France par deux Enfants*
- 1878 : célébration du centenaire de la mort de Voltaire
- 1879 : loi obligeant tous les départements à avoir deux Écoles normales primaires ; création des "classes enfantines" et du Musée pédagogique
- 1879-1883 : Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique
- 27 février et 18 mars 1880 : lois sur l'enseignement supérieur
- 29 mars 1880 : décret de dissolution des congrégations non autorisées
- 13 juillet 1880 : fondation de l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses
- 21 décembre 1880 : loi Camille Sée
- 16 juin 1881 : loi sur les titres de capacité du personnel
- 16 juin 1881 & 28 mars 1882 : lois sur la gratuité et l'obligation-laïcité de l'école primaire
- 2 août 1881 : les "salles d'asile" sont remplacées par des "classes maternelles", intégrées aux écoles primaires
- 30 décembre 1882 : création de l'École normale supérieure de Saint-Cloud
- 1886 : institution de la liberté pédagogique de l'enseignement privé ; une loi prévoit la disparition du personnel congréganiste ; loi Goblet instituant les Écoles primaires supérieures ; première École nationale professionnelle (Voiron, Isère)
- 1889 : loi sur les instituteurs
- 1892 : création des Écoles pratiques du Commerce et de l'Industrie
- 2 juillet 1901 : loi sur les associations
- 1902 : nouveaux programmes pour l'enseignement secondaire
- 7 juillet 1904 : loi interdisant l'enseignement aux congrégations
- 1905 : loi de Séparation des Églises et de l'État
- 20 septembre 1908 & 14 septembre 1909 : déclarations des évêques sur les "mauvais manuels"

- 23 août 1912 : dissolution par le gouvernement de Fédération nationale des syndicats d'instituteurs et d'institutrices
- 1912 : création de l'École normale supérieure de l'Enseignement technique
- 1917 : retraite de Pauline Kergomard, Inspectrice générale de l'enseignement primaire pour les écoles maternelles
- 1918 : retour de l'Alsace-Moselle dans le chaud et moelleux giron de la Maman Patrie
- 25 juillet 1919 : loi Astier sur l'enseignement technique
- 1919 : les traitements des institutrices sont alignés sur ceux des instituteurs ; fondation du Syndicat national des Instituteurs
- 25 septembre 1924 : droit syndical aux fonctionnaires
- 1928 : fondation de la Fédération générale de l'Enseignement
- 1930-1933 : établissement progressif de la gratuité de l'enseignement secondaire
- 4 juin 1936-10 septembre 1939 : Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts
- 9 août 1936 : obligation scolaire portée à 14 ans
- 1936-37 : décrets réorganisant l'École normale supérieure de Sèvres, en conséquence les jeunes filles ne sont plus autorisées à se présenter au concours de la rue d'Ulm
- 1937 : alignement des programmes de l'enseignement primaire et des classes primaires des lycées
- 1940-1941 : lois scolaires de l'État français (abrogées en 1945)
- juin 1947 : le plan Langevin-Wallon est remis au ministre de l'Éducation nationale
- 1947 : la Fédération de l'Éducation nationale refuse la scission syndicale
- 22 mai 1948 : décret Poinso-Chapuis
- 21 & 28 septembre 1951 : lois Marie & Barangé
- 6 janvier 1959 : obligation scolaire portée à 16 ans
- 31 décembre 1959 : vote de la loi Debré
- 3 août 1963 : création des C.E.S.
- 1975 : loi Haby
- 1977 : loi Guerneur
- 1984 : projet de loi Savary
- 1991 : décret sur la réorganisation du temps scolaire
- 1994 : manifestation anticléricale et scolaire contre le projet Bayrou

ÉCOLE ET RELIGION SOUS TROIS RÉPUBLIQUES (1870-DÉBUT DES ANNÉES 1990)

□ partir d'une image (crucifix en classe, bâtiment d'école, nouvelle Sorbonne, construite il y a un siècle, avec sa chapelle, *La Sortie du Lycée Condorcet*, de Jean Béraud) ?

□ ou idée de République(s), qui pourtant n'a pas inventé l'École

□ ou reprendre formule de Jules Ferry/ terre, savoir et suffrage, "impressionnant raccourci historique" d'après M. Agulhon (*1848 ou...*, p. 11)

□ **ou se placer sous l'ombre tutélaire de Mona Ozouf** ¹

□ ou être "chronologique" :

- l'Université imp. a été laissée en place par la Restauration, mais elle n'a pas pu (ou su) faire respecter le Monopole

□ deux réseaux parall., le public & le privé, ce dernier étant très largement confess.

⇒ la dualité scolaire s'inscrit désormais dans le paysage de toutes les villes de France

□ Le souci de scolarisation : souci manifesté par :

* Églises (prot. & catho.). Les "petites écoles" de l'Ancien Régime délivraient en général un ens. étriqué (alpha. + un peu d'écriture) au sein duquel religion se taillait part du lion

* puis communautés villageoises riches, au N ligne StMalo-Genève, avec des "anomalies" géographiques au N et au S ! (il faut savoir lire un bail, compter le prix des bêtes, etc.)

□ l'École est bien sûr la cause de l'alphabétisation, mais elle est aussi l'effet de la demande sociale d'instruction : un "besoin social", une "demande sociale" (le *push* des Anglo-Saxons)

* et des familles

* puis des ateliers, où on apprend à lire aux apprentis

* puis de l'État, enfin (*cf.* loi Guizot 1833)

□ Loi Guizot / ens. prim. (1833) :

- confirme la "liberté" de l'ens. prim.

- toutes communes sont tenues entretenir une école et au moins un maître (congrég. ou laïc)

⇒ 3 situations :

école publ. av. ens. laïques

idem avec. ens. congrég.

école privée avec ens. congrég.

□ conséquences :

- gratuité déjà pour 57 % élèves en 1876

¹ M. Ozouf, *L'École, l'Église et la République 1871-1914*, Cana, 1982, 292 p., réédition, Seuil, coll. "Points", 1992, 288 p.

- allongement obligation scolaire (13 ans en 1882, 14 en 1936, 16 en 1959)

□ École = pomme de discorde dans une France qui est à la fois terre de chrétienté et terre de laïcité :

- « **filles aînées de l'Église** » ? NB : l'expression « **filles aînées de l'Église** » date de la Monarchie de Juillet (années 1840 ?), **sans entrée rapide dans l'usage courant** ; on la retrouve dans le 2^e verset de « mauvais Sang » d'*Une Saison en enfer* !! Il ne fut longtemps question — sous l'Ancien Régime — que de « fils aîné », le roi de France !

- *Le tour de la France par deux enfants*

□ inspirations philosophiques et idéologiques des « fondateurs de la République »

□ clivage social très net :

- cf. titres d'A.Prost, *Histoire de l'enseignement en France. 1800-1967*, Coll.U, réédition, 1979, 528 p. : "l'école des notables" X "l'école du peuple"

- les républicains n'ont pas touché aux classes primaires des lycées et il faudra attendre le Front populaire et Jean Zay pour voir (1937) un alignement des programmes, sans disparition des classes primaires de lycées d'ailleurs.

L'enjeu Rép./Église a été le contrôle de l'École, plutôt que sa transformation

□ écrire juif, catholique, protestant, etc.

I. LA RÉPUBLIQUE SCOLARISE, DANS UN ESPRIT ANTICLÉRICAL

1°) Le bond en avant législatif et réglementaire (je développe pour information)

□ CARACTERES GENERAUX :

□ Jules Ferry pendant 4 ans min. Instruction publique (1879-1883) :

- garde poste même quand pr. du Conseil

- l'avait revendiqué lui-même (le considérant comme essentiel : le "département des âmes")

□ priorité absolue de l'École, du "savoir" a dit Jules Ferry dans une célèbre formule où il a vu la "terre" et le "suffrage" (universel) comme apports des première et 2e Républiques.

□ Les jeunes esprits sont évidemment à retirer à l'influence de l'Église et il faut chercher une organisation sociale cohérente, non révolutionnaire mais intégrant le Progrès cher à Condorcet, idéologue dont les positivistes en République sont aussi les héritiers. Démocratie par l'École, réformisme social, du neuf et du raisonnable, au fond, mais qui situent ces hommes en porte-à-faux vis-à-vis de la nouvelle extrême-gauche.

□ une "morale laïque" se constitue autour de Charles Renouvier, le "Kant rép."

□ Ligue de l'Enseignement

□ Liens étroits avec :

- politique et religion (phénomène ancien) + idée que l'instruction rendra le suffrage universel + efficace.

□ S'imbiber de religion, **moyen de stabiliser la société, a été longtemps une finalité de l'école primaire**

- patriotisme (*cf.* impact enquête montrant qu'il y a en France 27 % d'illettrés, et seulement 3 % en Prusse)

□ lois qui concernent surtout l'ens. prim.

□ rôle de groupe de pression de la Ligue de l'Enseignement (1866, Jean Macé)

- recrute parmi classes moyennes et élite ouvrière

- devise "Pour la Patrie, par le livre et par l'épée"

□ LA LOI SUR L' "UNIVERSITE" DU 27 FEVRIER 1880 :

□ création d'un Conseil sup. de l'Instruction publique, organisme qui élabore textes législatifs et réglementaires. Aucun représentant des Églises

De plus, les enseignants laïcs prennent place des religieux dans les "conseils académiques", créés par la loi Falloux

□ les 6 Facultés catholiques (créées 1875 lorsqu'il avait été établi la liberté de l'enseignement supérieur) se voient retirer le droit de "collation des grades"

⇒ Église éliminée des cadres de l' "Université"

□ discussion / art. 7 de la loi du 27 février (nul ne peut enseigner, dans privé & public, s'il fait partie d'une congrég., non autorisée) :

- congrég. n'avaient pas d'existence légale (Concordat 1801 avait été signé à un moment où il n'y avait plus de clergé régulier. Par la suite, les congrég. se sont reconstituées, avec tolérance de fait, et en 1880 elles jouent un rôle important)

⇒ loi dans esprit gallican, qui n'est pas nouveau, mais Sénat repousse l'art. 7

⇒ après consultation de la CD, décret (29 mars 1880) de dissolution des congrég. non autorisées (sf Trappistes et Chartreux). Jésuites doivent même se disperser dans les 3 mois. Autres congrég. ont possibilité de dder autorisation. Qq incidents.

□ postérité :

- en 1881, qq congrég. rentrèrent discrètement. Gouv. laisse faire (pour ne pas en faire des martyrs + crainte renforcée par remontée passagère de la droite aux élections de 1885, qui s'appuie / mesures anticl.)

- la politique du Ralliement précipite les retrouvailles des 2 clans ennemis, mais provisoirement !

□ LES GRANDES LOIS SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (PRESENTATION PAS CHRONOLOGIQUE) :

□ dispositions concernant le recrutement des enseignants :

- il s'agit de remplacer les religieux, de former un "corps enseignant" républicain

- loi 1879 oblige tous départements à avoir deux ENI (auparavant : créations ou extensions d'ENI)

- création ENS Fontenay & StCloud pour former les profs d'EN :

- * 13 juillet 1880 : fondation de l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses
- * 30 décembre 1882 : création de l'École normale supérieure de Saint-Cloud
- loi 16 juin 1881 / titres de capacité du personnel (nouveau)
 - prévoit un régime unique : le "brevet de capacité" (avant, une "lettre d'obédience" suffisait !)
- loi 1886 prévoit disparition du personnel congrég. :
 - * en 5 ans dans écoles de garçons
 - * à la mort de ses représentants dans celles de filles (!)
- ⇒ J.Ferry s'est donc refusé à une laïcisation immédiate du personnel : celle-ci ne s'est opérée que progressivement
- loi 1889 / instituteurs :
 - * nommé par la préfet
 - * payés (très mal !) par l'État. Deviennent enfin des fonctionnaires. Mais commune paie locaux et logement (toujours)
- ⇒ indép. vis-à-vis du curé et du maire (l'inspecteur n'étant pas considéré comme un sup. hiérarchique contraignant)
- conclusions / instituteurs :
 - * rôle soc. & politique de l'installation de l'instituteur au village, mais il est relativement marginalisé, pauvre, et astreint à une véritable "ascèse"
 - * indép. et rôle font oublier à l'instituteur ses mauvaises conditions matérielles ⇒ les 1ers mouvements syndicaux n'apparaîtront qu'à la Belle Époque (voir + loin)
- Les deux lois sur la gratuité (16 juin 1881), l'obligation et la laïcité (28 mars 1882) :
 - école primaire gratuite, laïque & obligatoire de 6 à 13 ans (>>> certif. d'études). Obligation scol. prolongée >>> 14 ans le 9 août 1936 (16 ans le 6 janvier 1959). Chiffres :
 - 1880 : 5 300 000 enfants ; 1900 : 6 300 000
 - sanctions contre parents qui n'enverraient pas enfants à l'école, mais :
 - * si assiduité contrôlée par instit., elle est sanctionnée par une "commission scol. municipale"
 - * beaucoup d'inscriptions "formelles"
 - * assiduité variable selon les saisons
 - * beaucoup d'absences pendant lgtemps :
 - En 1907-1908, les absences d'élèves durant quatre mois affectent 10 % de l'effectif **scolaire dans plus du quart des départements et... 15 à 20 % dans 19 % d'entre eux !**
- ⇒ la fréquentation est incertaine !
- jeudi = jour de congé, pour permettre instr. relig., en dehors des locaux scolaires
- devoirs envers Dieu remplacés par devoirs envers la Patrie, sauf un §-reliquat. + bataillons **scolaires >>> l'anticléricisme** finit par être défini ds un sens antireligieux
- les rép. ne touchent pas en 1881 & 1882 aux classes prim. des lycées. Pas dav. en 1886 :

□ les deux lois de 1886 :

- loi prolongeant l'ens. prim. "élémentaire" par des EPS (loi Goblet) :

* conduisant au Brevet élémentaire en 3 ans

* certaines EPS conduisent au Brevet sup. en 5 ans

- loi reconnaissant la liberté des méthodes et des programmes de l'ens. libre. Car le conflit Rép./Egl. est politique, pas éducatif, ni même religieux. Ni Combes ni la Séparation n'abattront l'école privée

□ conclusion / les grandes lois sur l'enseignement primaire :

- Les lois scolaires sont devenues patrimoine intangible des républicains, qui ont fait un effort financier considérable : en 1900 le budget de l'Instruction publique dépasse les cent millions de francs (12 en 1868).

- identif. Rép./École/lois scol./Patrie

- **mais l'œuvre est + "politique" qu' "intell."**, + "nationale" que scol. La laïcité est + nette que la gratuité et l'obligat., déjà en partie obtenues

□ LA REPUBLIQUE OPPORTUNISTE ET L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :

- "liberté" de l'ens. secondaire, mais le bac. n'est décerné que par des profs du 2^{re} public

- loi Camille Sée 1880 ordonne création d'au moins un lycée JF / dép. (voir + loin). Mais progrès numériques lents + égalité des deux types d'enseignements, masc. & fém., ne sera réalisée qu'en 1924 (idem)

- ENS Sèvres créée 26 juillet 1881 (idem)

- transf. nom "ens. spécial" en "ens. moderne", toujours sans latin ni grec en 1891

□ LA REPUBLIQUE OPPORTUNISTE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

- A.Prost : "un nouveau venu" dans années 1880

□ longue stagnation dans décennies antérieures :

- priorité de l'examen / études, le 1^{er} coûtant d'ailleurs + cher que les 2^{des} !

- les Facultés :

* Médecine, Pharmacie, Droit (anciennes) + Lettres et Sciences (1808)

* **sont surtout peuplées d'un petit nombre de... professeurs, qui font passer des examens (dont bac)**

⇒ l'étudiant n'existe guère !

⇒ des "cours publics"

- prise de conscience des problèmes sous Second Empire

□ réforme de 1877 :

- création des bourses et cours de licence et agrégation

- ⇒ croissance nombre des étudiants (en 1914 : 6 à 7 000 étudiants en Lettres et en

Sciences, 11 000 en Médecine, 16 000 en Droit). De +, création des asso. d'étudiants (Asso.

générale des Étudiants de Paris 1883, patriotique et dans climat paternaliste, et des asso. en prov.)

- ⇒ création de chaires ⇒ gros effort financier

- ⇒ le "cours public" devient l'exception

- ⇒ construction de "palais univ." :

* la Sorbonne actuelle (20 ans de préparation et de travaux 1881-1901. Architecte = Henri-Paul Nenot, qui n'avait rien construit avant), "cathédrale de la Science républicaine" (P.Ory, *L'histoire*, mai 1979), à l'iconographie exaltant la continuité entre l'Ancien Régime et la République, ainsi que le rôle moteur de l'État centralisé

* constructions provinciales, les villes prenant une part considérable aux travaux

□ transf. des études :

- d'une licence ès Lettres unique >>> licences spécialisées

- création du DES de Lettres en 1886 ⇒ un *cursum studiorum* licence-DES-agrégation

- évolution à peu près parallèle en Sciences (mais + tardive)

- part + imp. des Sciences dans études médicales

□ l'ens. sup. libre :

- Facultés créées en 1875 sont maintenues (voir + haut)

- loi de 1886 reconnaissant la liberté des méthodes et des programmes de l'ens. libre s'applique au sup., mais les grades ne sont décernés que par profs du public

□ LA REPUBLIQUE OPPORTUNISTE ET L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE :

□ L'enseignement technique est à la traîne, malgré les grandes écoles, les écoles professionnelles et pratiques, les heures de "travail manuel" dispensées dans les écoles primaires

□ d'abord dans Supérieur :

(comme Polytechnique 1794, École centrale des Arts et Manuf. 1829, écoles d'ing. 1er XIXe siècle) :

HEC par la Chambre de Commerce de Paris 1881

□ conditions pour les autres niveaux :

- dégradation de l'apprentissage tradit. dans ateliers

- tentatives d'avant 1870 : écoles relevant de l'assistance, écoles "de fabrique" intégrées à l'usine, "écoles d'apprentissage" (congrég., surtout les Frères des Écoles chrétiennes, chambres de commerce & municipalités)

□ pour former des contremaîtres :

- EPCI (Écoles pratiques du Commerce et de l'Industrie) 1892

- écoles prof. de la Ville de Paris

- 4 Écoles nationales prof. (la 1ère à Voiron en 1886). Seront transf. en Lycées techniques en 1960

□ pour former des ouvriers :

cours prof. des associations polytechniques, des chambres syndicales, & heures de "travail manuel" dans écoles prim. publiques

□ ces progrès, très lents et très insuff., montrent bien mépris pour production et producteurs

2°) Deux jeunesses scolarisées

a) Celle des enseignements privés

□ recul général. Cf. J.Peneff, *Écoles publiques, écoles privées dans l'Ouest, 1880-1950*, L'Harmattan, 1987, 262 p., compte rendu dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, sept.-oct. 1988, pp. 1181-1183

□ déclin des petites écoles consistoriales (juives), au bénéfice de l'enseignement public

□ évidemment diff. sociales

b) Celle des « hussards noirs » de la « **République du certif** »², de l'« École républicaine »³

□ LEUR CONDITION :

□ croissance numérique.

- Les seuls instituteurs sont plus de 125 000 pendant l'année 1912-1913

- loi 1879 oblige tous départements à avoir deux ENI (auparavant : créations ou extensions d'ENI)

- ne sont plus concurrencés : loi 16 juin 1881 / titres de capacité du personnel (nouveau) prévoit un régime unique : le "brevet de capacité" (avant, une "lettre d'obédience" suffisait !). Loi 1886 prévoit disparition du personnel congrég.

□ leur condition matérielle, leur statut, leur prestige ont été améliorés par la République :

- loi 1889 / instituteurs :

* nommés par le préfet

* payés (très mal !) par l'État. Deviennent enfin des fonctionnaires. Mais commune paie locaux et logement (toujours)

⇒ indép. vis à-vis du curé et du maire (l'inspecteur n'étant pas considéré comme un sup. hiérarchique contraignant)

- conséquences :

² Cf. P.Cabanel, *La république du certificat d'études*, Belin, 2002, 320 p., compte rendu dans *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, oct.-déc. 2003, pp. 162-163

³ Cf. M.Crubellier, *L'École républicaine. 1870-1940. Esquisse d'une histoire culturelle*, Éditions Christian, coll. "Vivre l'histoire", 1993, 170 p., compte rendu dans *Historiens & Géographes*, déc. 1993, pp. 514-515, dans *1848. Révolutions et mutations au XIXe siècle*, 1994, pp. 132-133

* rôle soc. & politique de l'installation de l'instituteur au village, mais il est relativement marginalisé, pauvre, et astreint à une véritable "ascèse"

* indép. et rôle font oublier à l'instituteur ses mauvaises conditions matérielles

- Mais s'il est payé par l'État depuis 1889, formé par une école normale, devenu à son tour un notable, le maître d'école a une "gloire" (Marcel Pagnol) plutôt rapée, besogneuse et restreinte aux dimensions de la commune, où il distribue l'instruction, connaît les formules juridiques et les démarches à faire en tant que secrétaire de mairie.

- Traitement modique, dépendance vis-à-vis des autorités font socialement de lui un tout petit notable. À l'exception des régions cléricales, les instituteurs sont les égaux des curés

- Mais le temps des grandes campagnes politico-pédagogiques passe pour les "hussards noirs de la République" (Péguy).

□ élévation du niveau d'études demandé :

- brevet de cap., puis brevet élémentaire, puis (1932) supérieur

- Vichy 1940 : bac.

- ENI recrutent au niveau du Brevet élémentaire (un concours, préparé dans EPS et CC)

- elles dispensent en trois ans une formation gén. et prof. Enseignants sortis de StCloud et Fontenay

- elles forment la majorité des instituteurs pendant longtemps (mais retard pour institutrices)

⇒ grande homogénéité (apogée dans l'entre-deux-guerres)

□ l'institutrice :

- grandes diff. initiales d'insertion

- traitement aligné sur celui de l'instituteur seulement en 1919

- diff. à trouver à se marier

□ LES PREMIERES GENERATIONS D'INSTITUTEURS REPUBLICAINS :

□ **foi laïque et conviction rép., sincère ou forcée. Mais " C'est le combisme, beaucoup plus que le ferrysme, qui voit l'instituteur afficher son agnosticisme** : en 1914, aucun élève de l'école normale de Toulouse ne va à la messe. " (P.Albertini, p. 68)

□ **l'Église s'est raidie contre l'« école diabolique », une hostilité qui peut conduire à des véritables mises en quarantaine, des persécutions par les commerçants, le curé, le maire...**

□ **l'Église encourage la mise sur pied d'associations de pères de famille chargés de surveiller les instituteurs laïques et de faire respecter la « neutralité » à la « communale »**

□ **des évêques proscrivent une partie des manuels scolaires. Nombre d'inst. seraient d'éviter les hisotires, mais l'administration républicaine se montre intransigeante et exige des maîtres qu'ils prennent des sanctions envers les enfants récalcitrants qui se bouchent les oreilles lors des leçons « suspectes ». Des « cléricaux » intentent des procès à des maîtres pour des propos « anticléricaux », « antichrétiens » ou antimilitaristes**

□ **duel entre l'inst. et le curé, frères ennemis**

□ dans les régions catholiques modérées, la guerre s'apaise à la Belle Époque, mais pas dans les régions catholiques de l'Ouest ⁴, ni, pour les instit. catholiques pratiquants, dans les régions laïques

□ "hussards noirs de la rép." (Ch.Péguy en 1913 : " Nos jeunes maîtres étaient beaux comme des hussards noirs. ", dans *L'argent*, publié dans *Les Cahiers de la Quinzaine*). Les normaliens ont été formés à une vie ascétique, à la contrainte intellectuelle et affective (non-mixité, répression de la sexualité, surveillance des promenades, censure constante des lectures, contrôle de la correspondance... Crainte constante d'un échec aux examens, la famille de l'élève étant alors contrainte de rembourser intégralement les frais de scolarité (engagement décennal)

□ des familles d'enseignants, comme les Sandre (4 génér.), qui ont fourni sources de *La Classe ininterrompue* de Mona Ozouf (réf. = ...)

□ Les instituteurs jouent un rôle actif dans le recrutement des futurs maîtres : description dithyrambique du métier dans leur classe, promotion des meilleurs élèves par des cours supplémentaires, interventions auprès des familles (problèmes financiers, auxquels l'instituteur peut proter directement remède, ou alors bourse, châtelain, marraine ou tante receveuse des Postes et restée célibataire...)

□ sens de la hiérarchie très fort et obligation de la décence (cf. costume)

□ constitution d'amicales d'anc. normaliens, puis d'institut. (60 pour ces derniers en 1899), très déférentes et développées par la loi de 1901 sur les associations.

- L'État encourage dès les années 1880 les amicales, alors qu'il dénie aux instituteurs le droit à bénéficier de la loi de 1884 autorisant les syndicats.

- L'organisation interne de ces amicales reproduit la hiérarchie institutionnelle du personnel de l'enseignement primaire : les directeurs d'école y occupent les places de responsabilité et leur voix est prépondérante

- œuvre de solidarité : soc. mutuelles et d'entraide, lieux d'études, d'échanges, de remise à niveau des connaissances, mais aussi de remise en cause des programmes

- groupements corporatistes de défense des intérêts moraux et matériels :

* dans une collaboration confiante avec l'administration

* lutte contre l'arbitraire (déplacements, etc.)

* revendications : droit de nomination au recteur, meilleurs promotions, droit à la retraite pour tous, salaires décents, égalité des traitements pour les institutrices, responsabilité financière de l'État en cas d'accident

- les 3/4 des inst. sont dans amicales à la Belle Époque

□ malgré les amicales, les inst. sont dans un grand isolement social :

⁴ J.Peneff, *Écoles publiques, écoles privées dans l'Ouest, 1880-1950*, L'Harmattan, 1987, 262 p., compte rendu dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, sept.-oct. 1988, pp. 1181-1183.

- Tout au long de la IIIe République, l'inst. reste un nouveau personnage qui peine à se fondre dans la société locale

- comme le curé, il reste un être à part, à côté des hiérarchies : **sa culture l'éloigne des notables**, comme des paysans

- **un respect ambigu pour l'inst., car son traitement, ses horaires, etc. sont** enviés, avec jalousie et méconnaissance des contraintes (corrections, surveillances, etc.)

□ la "gloire du maître d'école" de la IIIe :

* est relative : institut. d'Alsace-Lorraine payés deux fois + !

* n'est qu'une parenthèse entre la misère matérielle des maîtres d'école du 1er XIXe siècle et la dégradation de leur statut social au XXe siècle

* sévèrement brisée par l'hécatombe de la Première Guerre mondiale (1/4 de morts, 30 % de blessés) ⇒ profond renouvellement

* sévèrement niée par mouvement syndical (droit syndical 1924)

□ Un mythe, annexe, celui des "romans pédagogiques" :

- **Le Tour de La France...** certes soude la France, mais d'autres manuels dans l'ens. privé.⁵

- ces manuels donnent-ils une image réaliste de la France ?

□ D'autres nuances : pas **seulement une affaire d'État et d'Églises, d'autant + que prese**, Expo. univ., Soc. sav., etc.

□ les formes d'enseignement qui ont décliné :

- Les universités populaires apparues en 1895 obéissent au désir des intellectuels d'aller au peuple (à la russe) et enseigner un public ouvrier. À la Belle Époque, les deux centaines d' "UP" s'en tiennent trop aux conférences magistrales et (tardivement) au billard, sans inventer de culture commune aux deux catégories sociales qu'elles font se rencontrer.

⁵ Biblio. : C.Amalvi, "La guerre des manuels... 1899-1914", *Revue historique*, 1980, n° 532 ; A.Choppin dir., *Les manuels scolaires en France de 1789 à nos jours*, INRP- Publications de la Sorbonne, 1987-1989, 3 vol., 208, 136 & p., compte rendu dans *1848. Révolutions et mutations au XIXe siècle*, 1993, pp. 140-141 ; Collectif, table ronde sur les manuels de l'enseignement supérieur, *Bulletin de la SHMC*, 1998/ 3 & 4, pp. 94-112 ; Colloque *Manuels scolaires et Révolution française*, Créteil, 7 juin 1989, Messidor, 1990, 251 p., compte rendu dans *1848, révolutions et mutations au XIXe siècle. Bulletin de la Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle*, 1991, p. 177 ; G.Bruno, *Le Tour de la France par deux enfants*, Belin, 1877, réédition avec post-face, 1977 ; J.&M.Ozouf, "Le Tour de la France par deux enfants. Le petit livre rouge de la République", dans P.Nora dir., *Les lieux de mémoire*, Gallimard, 1984-1992, 3 tomes en 7 vol., tome I, pp. 291-321 ; J.-P.Rioux prés., *Tableaux de la France, suivis de Le Tour de la France par deux enfants*, Omnibus, 2007, compte rendu dans *Historiens & Géographes*, octobre-novembre 2007, p. 348-349 ; M.Watrelot, "Aux sources du *Tour de la France par deux enfants*", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1999, pp. 311-324 ; P.Cabanel, *Le Tour de la nation par des enfants. Romans scolaires et espaces nationaux (XIXe-XXe siècles)*, Belin, 2007, 894 p. ; J.Freyssinet-Dominjon, *Les manuels d'histoire de l'enseignement libre, 1882-1959. De la loi Ferry à la loi Debré*, FNSP, 1969, 296 p. ; D.Milo, "Les classiques scolaires", dans P.Nora dir., *Les lieux de mémoire*, Gallimard, 1984-1992, 3 tomes en 7 vol., tome II/3, pp. 517-561 ; Cl.Billard & P.Guibbert, *Histoire mythologique des Français*, Éditions Galilée, 1976, 322 p., compte rendu dans *Historiens & Géographes*, juill.1979, p. 821.

- Les bibliothèques scolaires pour adultes, dont les premières remontent au Second Empire, existent toujours à la BE, avec pour buts l'instruction et la défense contre les journaux et les brochures à bon marché, mais elles sont, désormais et souvent, peu fréquentées.

□ Des formes de vulgarisation ont réussi, par contre :

- la formation intellectuelle dans cadre des soc. de sec. mutuel, puis dans le cadre syndical,
- les bibliothèques populaires de la Ligue de l'Enseignement (relai pris par bibliobus dès avant Seconde Guerre mondiale)
- débuts du Musée des ATP dès avant 1939
- les publications instructives de certains éditeurs comme Hachette (Louis, normalien frappé par fermeture de l'École sous Restauration), Flammarion et Larousse (Pierre, dont le dict. est une arme de combat idéologique)
- *Grande Encyclopédie française*, "radicale" ; *L'Encyclopédie française*, dirigée par Lucien Febvre
- la presse, évidemment, dont la presse ouvrière (cf. *L'Atelier*)

c) Mais la christianisation par l'École

□ catéchisme longtemps très insuffisant et médiocre :

- institution par la Réforme catholique du XVIIe s., mais mis en sommeil au XVIIIe siècle
- vu comme un moyen essentiel de rechristianiser (contexte : pessimisme quant au "siècle", forteresse assiégée, etc.)
- ample public à reconquérir ⇒ s'adresse aussi sous Restauration aux jeunes gens de 25 ans (!)
- obstacle de la langue (patois)
- nbreuses initiatives privées, "écoles du dimanche" (qui servent surtout à apprendre à lire et écrire), patronages et conférences "de persévérance"
- clergé concentre ses efforts à l'église sur le "grand caté.", qui aboutit à la 1ère communion

□ l'École = pièce maîtresse de l'évangélisation depuis lois Guizot (1833) et Falloux (1850) : instruction relig. dans l'horaire de la classe ⁶

- les écoles normales préparent bien les futurs inst. à cette tâche (surtout chez les filles)
- l'inst. ne va que progressivement devenir un anticlérical

□ inst. = auxiliaire du curé, mais de + en + son rival

□ ens. sec. relig. prend son essor après la loi Falloux (mais progrès - rapides que ceux du public)

3°) Le temps de la République radicale, qui débute le XXe siècle

⁶ Cf. M. Estivalèzes, *Les religions dans l'enseignement laïque*, PUF, 2005, compte rendu dans *Historiens & Géographes*, juillet-août 2007, p. 398-399

□ Les bases de la politique de Waldeck-Rousseau :

- Waldeck-Rousseau n'était pas du tout un adepte du laïcisme scientifique ; on le verra d'ailleurs après sa démission combattre au Sénat la loi portant Séparation des Églises et de l'État. Pour lui l'anticlérisme est un "état d'esprit", qui lui fait estimer dangereuse la place des congrégations religieuses ⁷ dans la société française. Elles sont trop riches, elles font de l'enseignement, ce que les laïcs jugent comme une emprise excessive sur la jeunesse française et une division dangereuse de la société du pays :

"Dans ce pays dont l'unité morale a fait, à travers les siècles, la force et la grandeur, deux jeunesses, moins séparées encore par leur condition sociale que par l'éducation qu'elles reçoivent, grandissent, sans se connaître, jusqu'au jour où elles se rencontreront si dissemblables qu'elles risquent de ne plus se comprendre",

déclare le président du Conseil dans un discours prononcé (et souvent mal cité, on y prendra garde) à Toulouse le 31 octobre 1900 lors de l'inauguration... de nouvelles casernes.

- Le but de Waldeck n'était pas de supprimer toutes les congrégations, mais d'interdire les plus gênantes et de surveiller les autres. On peut naturellement supposer qu'un objectif secondaire était pour ce président du Conseil à la majorité fragile de souder la gauche, très divisée sur nombre de questions, les sociales en particulier, qui avaient occupé le devant de la scène dans la décennie précédente, d'autant que, sinon l'Église, du moins le clergé et une bonne partie des fidèles, s'étaient pendant l'Affaire rangés dans l'antidreyfusisme. D'ailleurs la Chambre des députés modifia considérablement, dans un sens anticlérical, le projet initial de Waldeck, déposé dès l'automne de 1899.

□ La loi sur les associations du 2 juillet 1901 prévoyait la liberté pour la création des associations laïques *non* professionnelles, puisque ces dernières étaient autorisées depuis la loi de 1884 dite précisément "loi Waldeck-Rousseau". Mais la liberté ne s'étend pas aux congrégations, exclues du droit commun, et c'est en ce sens que tous les projets antérieurs visant à accorder la liberté d'association avaient été abandonnés et que la loi s'inscrit dans la politique anticléricale. Les congrégations — dont le Concordat de 1801 ignorait l'existence — doivent solliciter dans un délai de trois mois une autorisation qui ne pourra leur être accordée que par une loi, donc un vote du parlement. Une fois autorisées, elles devront demander un décret pour fonder tout nouvel établissement, elles seront contrôlées et pourront être

⁷ Cf. P.Cabanel & J.-D.Durand dir., *Le grand exil des congrégations religieuses françaises. 1901-1914*, Cerf, 2005, 496 p., compte rendu dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, avril-juin 2006, pp. 222-223, dans *Historiens & Géographes*, mai 2006, pp. 431-432 ; Chr.Sorrel, *La République contre les congrégations. Histoire d'une passion française, 1899-1904*, Le Cerf, 2003, 266 p., compte rendu dans *Historiens & Géographes*, janv. 2004, p. 558, dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, juillet-septembre 2005, p. 215 ; Chr.Bellon, note sur colloque sur les congrégations religieuses, *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, avril-juin 2004, pp. 151-152 ; J.-F.Chanet, note sur le colloque sur le titre III (les congrégations) de la loi de 1901, *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, janv.-mars 2002, pp. 191-192

dissoutes par décret. Les congrégations qui n'auraient pas reçu l'autorisation verraient leurs établissements fermés et leurs membres privés du droit d'enseigner, cette dernière interdiction ayant été ajoutée par les députés au projet initial.

□ On imagine l'ampleur des protestations, mais le gouvernement laissa entendre que la loi serait appliquée avec mansuétude. Quelques très rares congrégations étaient déjà reconnues, il en restait un peu plus de 800. Conformément à la loi un peu plus de 600 d'entre elles demandèrent l'autorisation ; quelques congrégations comme les Jésuites et les Bénédictins (cas importants s'il en fut) préférèrent l'exil ou la dispersion à la clandestinité ou à la dissolution pure et simple.

□ L' **"anticléricalisme d'État" (R.R.) de Combes**, axé sur l'enseignement :

- Dès l'été 1902, Combes prit l'offensive en fermant des écoles non autorisées de congrégations qui, elles, avaient été autorisées : une stratégie périphérique si l'on veut, en tout cas légaliste et juridique,
- Cette première étape ne fut pas un simple exercice puisque les fermetures concernèrent environ **3 000 établissements et que les expulsions, surtout de sœurs** — le personnage de la **"bonne sœur" était devenu très populaire au fil du XIXe siècle** — , donnèrent lieu à de nombreux incidents, notamment en Bretagne.
- Combes répliqua par l'interdiction faite aux prêtres de prêcher et de catéchiser en breton, les contrevenants se faisant suspendre leur traitement (versé par l'État en vertu du Concordat).
- À l'automne, 74 évêques signèrent une pétition contre les fermetures d'écoles congréganistes : le gouvernement, approuvé par la Chambre, suspendit le traitement, non pas de tous les signataires — majoritaires au sein de l'épiscopat français — , mais des deux auteurs du texte de protestation, les évêques de Nice et de Sées.
- Puis, au printemps 1903, le gouvernement fit rejeter par la Chambre toutes les demandes d'autorisation déposées par des congrégations, à l'exception de cinq d'entre elles, épargnées en raison de leur vocation contemplative, charitable ou missionnaire.
- Enfin, la loi du 7 juillet 1904 interdit aux congrégations, même autorisées, d'enseigner sur le territoire métropolitain, le rapporteur (Ferdinand Buisson) établissant une incompatibilité entre "institution monastique" et "institution scolaire", et le législateur prévoyant un délai maximum de dix ans pour la fermeture des établissements scolaires concernés.
- En conséquence, tous les ans en furent fermés un certain nombre, la vente des biens rapportant d'ailleurs peu à l'État mais beaucoup plus aux liquidateurs. Cependant le rythme se ralentit assez vite, certains obtinrent par la suite des sursis et d'autres se laïcisèrent : on n'alla donc pas vers le monopole de l'enseignement entre les mains de l'État. Des religieux s'exilèrent, d'autres furent expulsés, d'autres enfin se sécularisèrent : "une législation d'exception, comme celle-ci, est inévitablement tournée. [...] On chasse le jésuite, et l'on voit

revenir un prêtre diocésain : comment prouver qu'il est toujours jésuite ?" (A.Prost, *Histoire de l'enseignement en France. 1800-1967*, Armand Colin, coll. U, p. 208).

- La mesure frappant toutes les congrégations, elle fit disparaître du paysage religieux et scolaire des associations fort anciennes, comme les Frères des Écoles chrétiennes.

□ La volonté de moderniser l'enseignement

- Une volonté plus qu'une véritable modernisation se discerne dans les débats et les enquêtes qui ont précédé la réforme en 1902 des programmes et du baccalauréat : s'agit-il de simples velléités ? On souligna le besoin, lié à l'essor du capitalisme, du pays en cadres, et le baccalauréat fut désormais ouvert aux lycéens de l'enseignement "moderne" sans latin, mais les parlementaires comme les ministres concernés se refusèrent à une démocratisation du recrutement des collèges (communaux) et lycées. Quelques socialistes proposèrent en vain la gratuité, la supériorité des humanités classiques fut maintenue — "l'esprit classique, **dit le ministre est [...] le culte de la raison claire et libre...**" — , ainsi que l'écart entre le primaire des EPS (Écoles primaires supérieures, débouché de la "communale") et celui des petites classes des lycées. La rhétorique des députés et ministres n'entrevit donc, tout au plus, comme démocratisation que celle des bourses, voie d'où était parti pour la rue d'Ulm Jaurès un quart de siècle plus tôt, celle de la "méritocratie" ouverte aux classes moyennes.

- Mais les grands traits externes de l'enseignement secondaire français furent modifiés en 1902 sur au moins trois points importants.

* D'une part on vit apparaître la distinction entre premier et second cycle, Jaurès discernant dans le premier un pas vers "l'éducation commune de tous les enfants de la nation" (*La Petite République*, 4 février 1902).

* D'autre part, les programmes de 1902 ont inauguré le règne de la dissertation

* Enfin, le découpage des programmes d'histoire-géographie — ils dataient pour l'essentiel de Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique du Second Empire, et personne ne songea **à dissocier les deux matières, sœurs depuis le début du XIXe siècle** — fut redessiné pour plus de trois quarts de siècle : l'Antiquité en classe de 6e, le Moyen Age en 5e, les Temps modernes en 4e, l'époque contemporaine (depuis la Révolution française) pour la 3e et la classe de philosophie, la géographie de la France en 3e et en "rhétorique" (la future classe **de 1ère**)... **C'était tirer la leçon du développement de la recherche historique française** sous le Second Empire et la Troisième République, sous l'égide de l'école "positiviste" ou "méthodique" : l'Antiquité reculait (de trois classes à une seule), au contraire la période contemporaine gagnait en ampleur, puisqu'elle concernait désormais deux classes. Il s'agissait là d'un véritable bouleversement des contenus, davantage que des habitudes d'enseignement, au profit d'une grande harmonie dans les coupures, plus sensible pour l'histoire que pour la géographie d'ailleurs car pour cette dernière le découpage spatial fut

répétitif et assez boiteux, les qualités globales du découpage opéré expliquant la grande stabilité de ces programmes.

□ Une guerre froide statique avant guerre :

- Au plus tard en 1904 avec Combes et la loi du 7 juillet interdisant aux congrégations d'enseigner, les grandes lignes de la législation et de la situation sont en place.

- Outre les buts et fonctions qui sont du domaine du naturel et de l'évidence, l'enseignement nouveau a introduit des changements profonds dans les rites et les rythmes quotidiens. Le certificat d'études s'est adjoint au mariage et à la conscription comme étape d'accession au monde adulte. Le calendrier scolaire en est venu à créer une année concurrente des années civile et religieuse et, en contrebalançant les rythmes agraires, à disloquer un peu plus vite la vieille culture rurale.

- campagnes de protestation contre les "mauvais manuels", que la déclaration des évêques du 20 septembre 1908 appelle à surveiller

- action des feuilles locales et des pères de famille catholiques.

- Publiée le 14 septembre 1909, une deuxième lettre collective d'évêques fut plus vigoureuse **que la première, car condamnant des ouvrages et dénonçant l'œuvre scolaire de la République.**

- Des persécutions contre les instituteurs laïcs et des grèves scolaires éclatèrent.

- La riposte, beaucoup plus que de l'administration (il y eut quelques exclusions d'élèves dont les parents refusaient qu'ils suivissent tel enseignement ou utilisassent tel manuel), vint **des amicales d'instituteurs, qui assignèrent les évêques en... dommages et intérêts.**

- En fait, les positions se stabilisèrent, dans une sorte de guerre froide statique au sein de laquelle les positions étaient encore bien tranchées : l'âme de la France aurait été d'après Barrès tuée par l' "école sans Dieu", et en 1914 l'apaisement que l'Union sacrée entraînera ne pouvait pas encore être prévu. Chiffrons les deux camps pour l'année 1912-1913 :

| | | |
|------------------|------------------|-------------------|
| Écoles publiques | 2 300 000 filles | 2 500 000 garçons |
| Écoles privées | 700 000 filles | 360 000 garçons |

- limites sociales ens. secondaire :

70 000 garçons & 20 000 filles en 1913

mais un très fort encadrement par profs (classes de 25 élèves en moyenne en 1924)

- l'ENSET (École normale supérieure de l'Enseignement technique) créée à Cachan en 1912, et d'emblée mixte.

II. LES DEUX GUERRES MONDIALES CHANGENT-ELLES « CE PAYS » ?

1°) Grande Guerre et entre-deux-guerres

- Grande Guerre intègre définitivement les catho. dans la vie française
- dès avant 14, idée que religion catho. fait partie du patrimoine de la France (*cf.* Psichari)
- comme socialistes, catho. sont englobés dans Union sacrée
- Mais espoir de "retombées politiques" : beaucoup d'év. proclament qu'il faudra "se souvenir de l'attitude des catho." au jour de la victoire
- statut concordataire Alsace-Moselle conservé
- regain d'ardeur "missionnaire" grâce aux prêtres et pasteurs anciens combattants
- État laïc doit dorénavant compter avec des relig. qui ne semblent pas prêtes à déprimer
- France entretient nombreuses écoles catho. au Liban
- progr. du CG réclame expulsion des congrég. (rentrées 1914>>>), suppress. ambassade fr. au Vatican, et application loi Sép. à l'Alsace-Moselle, ce qu'E. Herriot annonce dans déclaration minist. du 17 juin 1924
- mobil. catho. très ample :
 - en Alsace et Moselle
 - **père jésuite Doncoeur crée la DRAC (Déf. des Relig. anciens combattants)**
 - gal de Castelnaud la Fédé. nat. catho., groupe de pression et non grand parti catho.
 - grands rass., appui au "mur d'argent" (appel aux épargnants pour qu'ils ddent remb. bons de la DN et qu'ils ne soucrivent plus !)
 - cardinaux publient 25 mars 1925 une vérit. décl. de g. X gouv., qui met en cause la conception de l'État laïque
- Herriot renversé, Painlevé annonce recul du C. ⇒ le C. des cardinaux a fait reculer le CG !
- des catho. enfin ralliés. À la veille de la chute de la IIIe Rép., l'anticl. militant du début du XXe siècle n'est plus qu'un souvenir et les dirigeants de la Rép., même personnellement agnostiques, voient dans l'Église une force spirit. défendant des valeurs identiques à celles dans lesquelles se reconnaît le régime
- grand débat politico-relig. désormais centré, de 1924 à 1984 sur l'École
- moment où débute un enseignement de masse
- Jean Zay le + jeune min. de la IIIe Rép.
- 1ères mesures instaurant une gratuité partielle des études dans les lycées et collèges prise en août 1924 par François Albert (min. Instruction publique du CG), mesure qui concerne les générations peu nombreuses nées pendant la GG
- remarquons que les établissements secondaires privés sont 2 fois + nombreux que les publics au début des années 20, avec un nombre d'élèves voisin ⇒ un réseau + dense,

favorisant le recrutement. Cf. H.Peretz, "La création de l'enseignement secondaire libre de jeunes filles à Paris (1905-1920)", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1985

□ primaire :

- droit syndical aux inst. (1924)

- **mouvement pédagogique du " groupe de l'École nouvelle "**, apparu en 1899, qui se développe **surtout dans l'entre-deux-guerres. S'y rattache alors un instituteur varois très inventif, Célestin Freinet (1896-1966)**

- allongement obligation scolaire (14 ans le 9 août 1936)

- alignement des programmes des classes primaires des lycées et de la "communale" (Jean Zay 1937. Min. "de l'ÉN & des Beaux-Arts" 1936-1939, le + jeune min. de la IIIe Rép.), sans disparition des classes primaires de lycées d'ailleurs.

- moment où débute un enseignement de masse

□ secondaire :

- égalité des deux types d'enseignements, masc. & fém., 1924

- création examen entrée en 6e en 1934

- les années 1930-1933 voient s'établir progressivement la gratuité de l'enseignement sec. ⇒ **gros afflux d'élèves** ⇒ montée du nombre d'élèves / classe. Limitation à 35/ classe par J.Zay.

□ premières mesures instaurant une gratuité partielle des études dans les lycées et collèges prises en août 1924 par François Albert (min. Instruction publique du Cartel des Gauches), mesure qui concerne les générations peu nombreuses nées pendant la Grande Guerre

□ remarquons que les établissements secondaires privés sont 2 fois + nombreux que les publics au début des années 20, avec un nombre d'élèves voisin ⇒ un réseau + dense, favorisant le recrutement

□ supérieur :

- émancipation des facultés prov. **à l'égard de Paris, surtout pour les scientifiques.** Cf. le prix Nobel de chimie 1912 de Paul Sabatier, prof. à Toulouse

- conséq. crise : crédits diminuent de près de 30 % entre 1933 et 1938, dans les biblioth.

univ. et dans celle de la rue d'Ulm, bien des abonnements s'interrompent vers 1934

□ technique :

- loi Astier 25 juillet 1919 pour l'enseignement technique :

* oblige communes à organiser des cours prof. gratuits

* écoles techniques privées peuvent être subventionnées par l'État

- création de la taxe d'apprentissage 1925

□ Le but et le slogan de l' "école unique"

* idée développée dans l'entre-deux-guerres, d'abord par universitaires AC (ex. : Ludovic Zoretti). Juxtaposition d'une école des notables et d'une école du peuple avait eu sa (longue) heure de justification, mais dév. des classes moyennes & le 2^{re} a son 1^{re} et le le 1^{re} son 2^{re} !

* mais problème de la stratégie : unif. par le 1^{re} ? le 2^{re} ? organisation d'écoles moyennes intermédiaires ?

* ce que É. Herriot & J. Zay avaient proposé en vain. Herriot, min. Instruction publique 1926, avait tenté des "amalgames" locaux entre une EPS et les classes lycées (échec)

□ Les EPS :

- écoles primaires supérieures (EPS)

- créées par loi Guizot 1833

- mais échec

- renouveau sous III^e (1886) :

* copie de l' "enseignement spécial", puis de l' "ens. moderne"

* recrutement après le certif.

* réglementation identique pour filles & garçons (original)

* conduisent en 3 ans au brevet élém. ; dans certaines, préparation du Brevet sup. en deux années suppl.

* vise la "classe moyenne", sans risque de "déclassement"

* possèdent des sections spéciales, à finalité profess.

* attraction des EN

* remplacement progressif par des cours complém.

* disparition en 1958

□ On se souvient que les instituteurs conjuguent prestige communal et médiocrité des conditions matérielles. En conséquence et à l'époque où la laïcisation s'accroît et où sortent des manuels de morale franchement matérialistes, différents du spiritualisme kantien d'autrefois, ils connaissent les premiers doutes sur leur mission et la séduction du socialisme

□ les premiers syndicats apparaissent. Ils sont bien sûr clandestins, puisque les fonctionnaires n'ont pas encore le droit de se syndiquer, beaucoup plus revendicatifs que les amicales de la fin du XIX^e siècle. Ils sont souvent de tendance anarchiste et se groupent en 1905 en une Fédération nationale des syndicats d'instituteurs et d'institutrices, qui adhère tout naturellement en 1909 à la CGT et crée l'année suivante la revue *L'École émancipée*. Mais le gouvernement dissout la Fédération le 23 août 1912, ce qui ne l'empêche pas de survivre jusqu'à la guerre.

2°) Deuxième Guerre mondiale : discontinuité ou continuité ?

a) La législation de Vichy et son abrogation en 1945

□ **Les hauts fonctionnaires de l'État** français qui sont, pour la plupart, issus de la droite **traditionaliste et de l'extrême droite d'avant-guerre, n'ont pas le sentiment de se renier en servant Vichy.** Des professeurs comme Bernard Fay (farouche antisémite) et Jacques Chevalier (très catholique) appartiennent tous au courant traditionaliste. Le gouv. de Vichy puise une partie de ses cadres dans le cercle Fustel-de-Coulanges, émanation universitaire **de l'Action française.**

□ **Après l'armistice, les enseignants ont été accusés par Vichy d'avoir participé à la défaite** par leur enseignement pacifiste.

- ⇒ des révocations, des destitutions, des arrestations, c. celle de Paul Langevin par la

Gestapo en tant qu' « individu aussi dangereux pour le national-socialisme que les philosophes du XVIIIe siècle pour l'Ancien régime »

- ⇒ les programmes sont revus et corrigés, des auteurs sont interdits, les bibliothèques sont épurées

□ en 1940 :

- membres des congrég. ont à nouveau le droit d'enseigner (= abrogation loi 1904)

- devoirs envers Dieu rétablis dans programmes

□ en 1941 :

- municipalités sont autorisées à subventionner écoles privées

- bourses pourront être attribuées à élèves écoles privées

- subvention de 400 000 F est attribuée aux écoles privées

- suppression de la gratuité en 1ère et Term.

- **suppression des Écoles normales d'instituteurs**

□ EPS sont intégrées dans le Secondaire (continuité avec IIIe République)

□ technique : sous Vichy, création des "centres d'appr.", les 1ers à être vraiment orientés vers la pratique (contraste avec IIIe et IVe Républiques)

□ la législation scolaire de Vichy est abrogée en bloc en 1945 (sauf technique et intégration des EPS)

b) Le plan Langevin-Wallon

- commission chargée nov. 1944 élaborer projet réforme de l'enseignement. Biblio. :

G.Mialaret, *Le Plan Langevin-Wallon*, PUF, 1997, 128 p.

- présidents successifs : physicien Paul Langevin (mort déc. 1946), puis psychologue Henri Wallon (communiste)

- plan remis au Min. EN juin 1947

□ grands principes et contenu :

- démocratie ⇒ créer une "école unique" (X IIIe Rép.)

* idée développée dans l'entre-deux-guerres, d'abord par universitaires AC (ex. : Ludovic Zoretti). Juxtaposition d'une école des notables et d'une école du peuple avait eu sa (longue) heure de justification, mais dév. des classes moyennes & le 2re a son 1re et le le 1re son 2re !

* mais problème de la stratégie : unif. par le 1re ? le 2re ? organisation d'écoles moyennes intermédiaires ?

* ce que É.Herriot & J.Zay avaient proposé en vain. Herriot, min. Instruction publique 1926, avait tenté des "amalgames" locaux ente une EPS et les classes lycées (échec)

* Principe poussé >>> bout : Grdes Écoles intégrées aux universités

- examen des aptitudes des enfants permettra spécialisation, au cours de "degrés" et de "cycles" successifs

- institution des psy. scolaires

- prolongement scol. obligat. >>> 18 ans

- rapprochement formations diff. catégories d'enseignants

□ plan ne reçut pas même un début d'application : en juin 1947, l'enthousiasme de la Libération, propice aux réformes d'envergure, est retombé. De plus :

* H.Wallon est comm.

* rivalité institut./profs paralyse tentatives de réformes

⇒ devient une simple référence quasi mythique, pour tout projet éducatif "de gauche"

□ signalons la nationalisation, contemporaine, des écoles des houillères (surtout HBNPC)

III. CONTINUITÉ OU MODERNISATION DES MAUVAIS RAPPORTS SOUS LES IV^E ET V^E RÉPUBLIQUES

1°) L'œuvre scolaire réelle de la IV^e République

□ offensive X classes élémentaires des lycées : une ordonnance de 1945 les supprime, mais fin de l'exécution dans les années 60 !

□ La "querelle scolaire" divise la "troisième force"

- contribue à couper le MRP de la SFIO (RPF poussant à la division)

- occupe de longs débats

- rôle du groupe de pression "Secrétariat d'Études pour la Liberté de l'Enseignement"

□ décret Poinso-Chapuis (22 mai 1948) / aide financière à l'école libre :

- Germaine P.-C. (1901-1981), min. MRP Santé publique et Population (!) du gouv.

Schuman. La 1^{ère} femme titulaire d'un min. à part entière

- les associations familiales de l'enseignement libre sont habilitées à recevoir des subventions de l'État pour les répartir entre les familles qui ont des difficultés. Parents de l'enseignement public en bénéficient aussi. Circulaire d'application ne paraît jamais ⇒ plusieurs évêques (Bretagne et Vendée) demandent aux fidèles de faire la grève de l'impôt ⇒ MRP intervient à Rome pour faire désavouer une initiative qui menace l'alliance avec les socialistes !

□ loi Marie (21 sept. 1951) :

- **min. de l'Éducation nationale**

- Le bénéfice des bourses d'État est étendu aux élèves des écoles libres

□ loi Barangé (28 sept. 1951) :

- Charles Barangé, 1897-1985, député MRP du Maine-et-Loire, premier dans l'ordre alphabétique des 18 signataires (députés MRP, RPF & modérés) d'un texte déposé sur bureau AN (!). Mais membre du CA de l'Asso. parl. pour la liberté de l'enseignement

- vote révèle une majo. de centre droit, où les gaullistes sont marginalisés : une victoire à la Pyrrhus pour le RPF

- institution (temporaire) pour tout l'enseignement prim. d'une allocat. (1951 :

1 000 F/enfant/trim.), versée :

aux associations de parents pour privé

aux conseils généraux (pour équipement) pour le public

- pérennisée par la suite (!) + 1964 : versée directement aux établissements (dont aussi les collèges)

2°) La loi Debré (31 décembre 1959)

□ causes & contexte :

- établit de nouveaux rapports entre État & enseignement privé pour 3 raisons :

* récompense d'un appui

* de Gaulle veut apparaître comme le réconciliateur, sa rép. doit éteindre définitivement la guerre scolaire, la France est à la fois « terre de chrétienté » et « terre de laïcité »

* pleine expansion démographique : l'État ne peut y faire face à lui seul

- pressions :

* rôle de groupe de pr. des APEL (600 000 familles)

* grandes manif. dans deux camps

- contexte parlementaire :

* **min. de l'Éducation nationale, André Boulloche, démissionne au tout début des débats (23 décembre)**, ne pouvant accepter, à cause de ses convictions laïques, les amendements au projet de loi ⇒ nom de "loi Debré" !

* loi votée à une majo. écrasante (427 X 71), la frontière de la laïcité passant (comme en 1951) à l'intérieur du parti radical

* volonté de créer un grand service public, réconciliant terre de laïcité et terre de chrétienté

□ les 4 types d'avenirs proposés :

(après que la loi eut reconnu le "caractère propre" de l'ens. privé, sans le définir)

- s'intégrer à l'enseignement public :

seules quelques écoles d'entreprises choisirent cette solution au cours de la "rép. gaullienne"

- maintien de l'indépendance et du statu quo :

* = **lois Marie & Barangé + contrôle État / bonnes mœurs, état sanitaire, etc.**

* solution choisie par majo. établissements privés non-confess.

- souscrire un "contrat simple" :

* État prend en charge le traitement des "maîtres", mais pas les frais de fonctionnement (toutefois les municipalités peuvent subventionner)

* les maîtres restent soumis à un statut de droit privé

* les "contrats simples" étaient prévus initialement pour 9 ans seulement. Ils furent prorogés 2 fois pour un an, puis en 1971 pérennisés pour le primaire (cas très majo.) & prolongés >>> 1980 pour le Secondaire (cas très rare), le contrat devant obligatoirement être changé en "association".

- souscrire un "contrat d'association" :

* État prend en charge traitement des enseignants et une partie des frais de fonctionnement (= le "forfait d'externat", proportionnel au nombre d'élèves)

* en contrepartie, les établissements (surtout du Secondaire) doivent se conformer aux règlements de l'ens. public (horaires, programmes, etc.)

- problème du nombre

3°) Autres décisions de la Ve République

- obligation scolaire portée de 14 (1936) à 16 ans (6 janvier 1959)
- création du "cycle d'observation" (6e + 5e)
- nouvelles dénominations (centres d'apprentissage >>> CET, CC >>> CEG, puis tous CEG + 1ers cycles >>> CES (1963, Chr. Fouchet, étape définitive), CET >>> LEP)
- loi Haby (1975) :
 - principe des "deux vitesses" (selon les élèves), dès le primaire, mais surtout au CES ("approfondissement" en 6e-5e pour les "bons", "soutien" pour les "faibles" ; pré-apprentissage pour la "petite vitesse" en 4e-3e)
 - établit des "passerelles" pour élèves entre privé & public (dans deux sens)
 - nombreuses dispositions (philo. en 1ère, allègement histoire-géographie, etc.) arrêtées ou enfouies
- loi Guerneur (1977) :
 - aide de l'État au privé accrue par attribution aux enseignants des ét. sous contrat des mêmes avantages sociaux et de carrière que dans public
 - renforce pouvoir de recrutement des chefs d'ét. privés
 - construction par État des ateliers dans collèges privés
- bilan en 1981 :
 - Loi "de pérennisation" de 1971 & loi G. de 1977 ont ruiné les espoirs de rapprochement entre les 2 réseaux d'enseignement (X esprit de la loi Debré)
 - grandes craintes liées à la victoire de la gauche
- projet de loi Savary 1984 :
 - maintien lib. d'ens., mais tous les ens. du privé deviennent des "contractuels de droit public"
 - dans cas de contrats d'asso., dépenses de fonctionnement seront prises en charge par État ou collectivités (obligatoirement)
 - tous fonds distribués seront répartis par des "établissements d'int. public"
 - ⇒ offre pour privé beaucoup d'avantages / loi Debré ! Mais "non-lecture" !
 - grandes manif., dont Paris 24 juin 1984 ⇒ projet retiré
 - comme échec (opposition du CC en 1985) des projets Chevènement ⇒ retour au statu quo, *i.e.* loi Debré + abrogation de la loi Guerneur + limitation des subventions des collectivités locales aux investissements de l'enseignement secondaire privé à 10 % du montant total des travaux (Conseil d'État 1990)
 - 20 avril 1990. Les députés adoptent en première lecture le projet de loi sur la création des IUFM, Instituts universitaires de Formation des maîtres, qui accueilleront, à partir de 1991, les futurs enseignants, de la maternelle à la terminale.

- 11 juin 1990. La loi créant les IUFM est adoptée par les députés avant d'être définitivement votée au Sénat, le 26.
- décret 1991 sur la réorganisation du temps scolaire permet de déroger à la règle du congé du mercredi et de le reporter au samedi, la décision étant confiée à l'inspecteur d'académie, qui doit respecter "l'exercice de la liberté de l'instruction religieuse en application des prescriptions de la loi Debré du 31 décembre 1959" ⇒ problème : semaine de 5 jours (samedi ou mercredi ?) ou de 4 jours (expérience dans 12 communes Rhône 1991-1992). Nbreuses autres exp., notamment celles de 1996-1997
- pétition nationale 1991-1992 pour que soit autorisé la participation des coll. locales aux dépenses d'investissement dans établissements sous contrat d'association
- 1994 : manifestation anticléricale et scolaire contre le projet Bayrou
- **dans certains départements de l'Ouest, il y a dans le primaire beaucoup plus d'établissements privés que d'ét. publics. Et même des régions avec des communes sans école publique (les Mauges dans le Maine-et-Loire : 41 communes sur 81 sont privées d'école publique) : pas de « libre choix » pour les familles**

Conclusion

- un problème dépassé ? **mais...**
- **cheminement de l'idée de « patrimoine »**
- « mondialisation », cf. Lourdes